

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Eau et Loire</b>	<b>429</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, modifié par le règlement n°2019/316 du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** le règlement n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01, JOUE 26/06/2014, C198/1,
- VU** la communication de la Commission relative aux Lignes directrices concernant les aides d'Etat à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020, 2014/C 200/01, JOUE 28/06/2014, C200/1,
- VU** la communication de la Commission relative aux Lignes directrices concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020, 2014/C 204/01, JOUE 01/07/2014, C204/1,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014 - 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA. 42611 relatif aux aides en faveur des entreprises des Pays de la Loire dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période

2014-2020,

- VU** le régime cadre notifié n°SA.50388 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40833 relatif aux aides aux services de conseil pour les PME dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n°702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n°702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014,
- VU** le régime cadre notifié n° SA.50627 relatif aux aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire pour la période 2018-2020, accepté par la Commission européenne le 22 mai 2018 et publié au JOUE le 21 septembre 2018,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611- 4, et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L211-1, L.211-7, L214-1 à L214-3 et L 214-17,
- VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative au Contrat régional de bassin versant,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 17 octobre 2014 approuvant les orientations stratégiques et financières du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) FEADER 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 29 juin 2015 approuvant le Contrat de plan interrégional Loire 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 29 juin 2015, approuvant le Contrat pour la

Loire et ses annexes 2015-2020,

- VU** la convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région des Pays de la Loire du 31 décembre 2014 et son avenant n°1 du 3 septembre 2015,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant les deux règlements d'intervention de la politique de l'eau,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 et ses décisions modificatives, notamment son programme 429,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le plan Etat-Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 18 et 19 décembre 2019 affectant une autorisation de programme pour des opérations de reconquête des captages,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Vilaine »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Baie de Bourgneuf »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Brière-Brivet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Erdre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Oudon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Chère-Don-Isac »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Sèvre Nantaise »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Layon »,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement,

transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

Accompagnement à l'animation et la mise en œuvre des SAGE, CRBV et CT Eau

ATTRIBUE

cinq subventions pour un montant global de 116 000 €, au titre de l'animation des SAGE, CRBV ou CT Eau, conformément au tableau présenté en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 116 000 € ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses liées à l'animation des SAGE, CRBV ou CT Eau, détaillées en annexe 1, à compter du 1er janvier 2020 ;

ATTRIBUE

deux subventions pour un montant global de 20 000 € à l'association France Nature Environnement, au titre de l'animation « eau » du territoire régional, conformément aux annexes 2 et 3 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 20 000 € ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses détaillées en annexes 2 et 3, à compter du 1er janvier 2020 ;

Appui au développement d'une offre régionale d'outils informatiques pour la gestion des données sur l'eau à l'échelle des bassins versants

ATTRIBUE

une subvention de 30 000 € au Syndicat mixte Etablissement Public Territorial du bassin de la Sèvre nantaise pour l'appui au développement d'une offre régionale d'outils informatiques pour la gestion des données sur l'eau à l'échelle des bassins versants sur une dépense subventionnable de 45 000 € TTC, conformément à l'annexe 4 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 30 000 €.

Prise de compétence animation et coordination dans le domaine de l'eau

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 36 000 € pour la prise en charge des dépenses liées à l'animation relative à la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Soutien aux territoires hors dispositif CT Eau/CRBV

ATTRIBUE

deux subventions pour un montant global de 16 427 €, telles que présentées en annexe 5 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 16 427 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 5.

Programme d'actions du Contrat territorial Eau « Sèvre nantaise » 2021-2023

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 390 000 € pour le projet du programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise ».

Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV) et Contrats territoriaux Eau (CT Eau)

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Brière-Brivet, représentant un montant de 95 396 €, conformément au tableau présenté en annexe 6 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau Erdre, représentant un montant de 47 924 €, conformément au tableau présenté en annexe 7 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Chère, Don Isac, représentant un montant de 77 022 €, conformément au tableau présenté en annexe 8 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV Vilaine, représentant un montant de 18 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 9 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CT Eau Oudon, représentant un montant de 50 831 €, conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, seize subventions au titre du CRBV Sèvre Nantaise, représentant un montant de 299 595 €, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, sept subventions au titre du CRBV Baie de Bourgneuf, représentant un montant de 104 363 €, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV Grandlieu, représentant un montant de 11 400 €, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, six subventions au titre du CRBV Layon, représentant un montant de

31 120 €, conformément au tableau présenté en annexe 14 ;

**ATTRIBUE**

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV Mayenne, représentant un montant de 214 025 €, conformément au tableau présenté en annexe 15 ;

2 - Gestion durable de la Loire

Contrat pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique - 44, Maine et Loire - 49)

**ATTRIBUE**

une subvention de 34 600 € à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, pour la réalisation de l'étude « Biodiversité et relations trophiques benthos/poisson : évolution sur plus de trente ans dans l'estuaire de la Loire » pour un montant subventionnable de 173 000 € HT ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 34 600 €, au titre du Contrat de Plan Interrégional Loire 2015-2020.

3 - Action régionale sur la ressource en eau

Appel à projets 2021 "Reconquête de la qualité de la ressources en eau des captages de la Région des pays de la Loire"

**APPROUVE**

le cahier des charges de l'appel à projets 2021 « Reconquête de la qualité de la ressource en eau des captages de la région des Pays de la Loire » figurant en annexe 16 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 50 000 € pour soutenir les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets, au titre du contrat de plan Etat-Région ;

**AUTORISE**

la Présidente à prendre les dispositions nécessaires pour le lancement de cet appel à projets.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Groupe LREM absent lors du vote.

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs